Image not found or type unknown

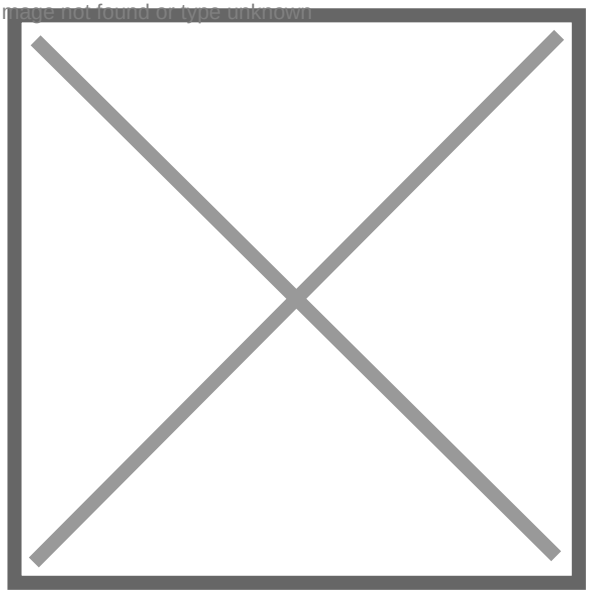

Indemnisation suite une malpose de la cheminée par un pro.

Par **BOISJOLY**, le **14/02/2008** à **10:42**

bonjour

nous avons fait posé en novembre 2006 une cheminée achetée chez leroy merlin et posée par l'un de leur artisan donc tout facturée la cheminée et la pose par leroy merlin

Nous avons eu un départ d'incendie en décembre 2007 et il apparait alors que le poseur n'a pas respecté les règles de pose d'où le départ d'incendie.

Nous avons eu une expertise fin décembre et la contre expertise ce 14 février, les assurances nous disent que l'on n'aura pas de dédommagements financiers car ils vont tout remettre en ordre (papier peint, plafond, repose de la cheminée aux normes, prise en charge des factures de chauffage) nous avons quand meme subi un préjudice et ne comptons pas en rester là nous voulons avoir des dommages et intérets

Que pouvons nous espérer, quelles démarches à effectuer?

Merci

Par **jeetendra**, le **14/02/2008** à **18:53**

bonsoir, ils vous remettent le tout en bon état, cheminée, papier peint, etc. pour eux votre [fluo]prejudice est reparé integralement[/fluo] et c'est le but de la reparation, les prejudices

annexes (gêne, inconfort, etc.) vous pouvez toujours les reclamés mais les obtenir c'est une autre paire de manche, il vous faut des preuves, chiffrer votre prejudice annexe, d'autant plus que les reparations ont été faites rapidement, c'est mon avis et n'engage que moi, cordialement

Par **BOISJOLY**, le **14/02/2008** à **19:38**

ok merci beaucoup pour vos réponses si rapides

delphine

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés